

**Assemblée générale**

Soixante-dix-huitième session

Documents officiels

Distr. générale
13 octobre 2023
Français
Original : anglais

Deuxième Commission**Compte rendu analytique de la 5^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le mardi 3 octobre 2023, à 15 heures

Présidence : M. Amorín (Uruguay)
puis : M^{me} Hsieh (Vice-Présidente)..... (Thaïlande)
puis : M. Amorín (Uruguay)

SommaireDébat général (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



La séance est ouverte à 15 heures.

Débat général (suite)

1. **Le Président** invite la Commission à poursuivre son débat général sur le thème « Œuvrer à un relèvement durable pour toutes et tous ».

2. **M^{me} Marin Sevilla** (République bolivarienne du Venezuela) dit que les sociétés doivent encore faire face aux graves conséquences sociales, sanitaires, économiques et financières de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), qui a mis au grand jour les vulnérabilités des pays du Sud et les écarts entre le Nord et le Sud. De plus, des acquis en matière de développement durable ont été annulés, en particulier dans les pays en développement. Pour régler la crise résultant de la pandémie et d'autres grands problèmes mondiaux tels que les changements climatiques, la dégradation de l'environnement, les crises alimentaire et énergétique, l'augmentation de la dette extérieure, les inégalités macroéconomiques et l'instabilité des marchés, la communauté internationale doit travailler de concert dans un esprit de solidarité et sur la base du multilatéralisme.

3. Les efforts de développement du Gouvernement vénézuélien sont entravés par l'agression systématique perpétrée par le Gouvernement des États-Unis sous la forme d'un blocus économique, commercial et financier criminel, qui viole de manière flagrante toutes les normes du droit international et de la Charte des Nations Unies. Cette politique de terrorisme économique comprend 930 mesures de sanction illégales qui donnent lieu à un pillage de ressources souveraines. Plus de 22 milliards de dollars de fonds publics restent bloqués dans le système financier international, plus de 30 tonnes de réserves d'or vénézuéliennes ont été pillées par la Banque d'Angleterre, et de nombreux actifs vénézuéliens des plus importants qui se trouvent à l'étranger, en particulier sur le territoire des États-Unis, demeurent saisis, notamment la CITGO Petroleum Corporation. Les pertes induites par cette politique d'agression criminelle s'élèvent à plus de 232 milliards de dollars, autant de ressources qui auraient pu être utilisées pour financer des plans de développement et atteindre les objectifs de développement durable.

4. La République bolivarienne du Venezuela résiste à ces nombreuses formes d'agression et parvient petit à petit à se remettre sur la voie du développement socioéconomique. Son économie a progressé de 5 % en 2021 et de 14 % en 2022. La République bolivarienne du Venezuela demande une fois de plus l'arrêt complet, immédiat et sans condition de cette pratique néocoloniale d'une cruauté calculée à l'extrême, qui

porte atteinte aux droits humains de plus de 30 millions de Vénézuéliens et entrave la réalisation des objectifs. Les effets atroces et inhumains de cette pratique peuvent, au même titre que les guerres traditionnelles, déclencher la faim et la destruction.

5. L'absence de progrès pour ce qui est d'enrayer ou de ralentir le réchauffement de la planète est très préoccupante. Des mesures d'atténuation des effets des changements climatiques doivent être appliquées de toute urgence. Les pays développés doivent satisfaire à leurs obligations en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. La délégation vénézuélienne réaffirme le principe des responsabilités communes mais différenciées et compte que, lors de la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, des progrès seront accomplis vers des solutions tangibles, notamment s'agissant de la mobilisation des ressources.

6. **M^{me} Jimenez de la Hoz** (Espagne) rappelle que, dans la déclaration politique issue du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices de l'Assemblée générale (déclaration politique issue du Sommet sur les objectifs de développement durable), les États Membres se sont engagés à prendre des mesures audacieuses, ambitieuses et accélérées pour opérer un changement systémique afin de faire advenir un monde plus inclusif, plus juste, plus résilient et plus durable. La Commission doit faire fond sur l'élan politique créé par le Sommet et traduire ces engagements en interventions dans chaque domaine du développement durable. Parmi les multiples crises mondiales (changements climatiques, pandémie de COVID-19, invasion de l'Ukraine, crise du coût de la vie et dette insoutenable, etc.), la plus grave est peut-être la crise de confiance dans le système multilatéral. Pour rétablir la confiance, il est essentiel de se conformer au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à l'Accord de Paris conclu au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et de mobiliser les ressources nécessaires, comme le prévoit le plan de relance des objectifs de développement durable.

7. L'Espagne a proposé d'accueillir la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, qui contribuera à accélérer la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et à faire avancer les efforts de réforme de l'architecture financière internationale, la gestion de la dette, la mobilisation de ressources publiques et privées supplémentaires aux fins du

développement durable et l'utilisation d'indicateurs autres que le produit intérieur brut.

8. La participation d'entités locales et régionales est indispensable pour 65 % des objectifs. Par l'intermédiaire du secrétariat de la Coalition pour la réalisation des objectifs de développement durable au niveau local (Local 2030 Coalition) à Bilbao, financé par le Fonds commun pour les objectifs de développement durable, l'Espagne cherche à renforcer cet aspect du développement durable. L'engagement du pays en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation de toutes les femmes et filles devrait être reflété dans les projets de résolution de la Commission de manière transversale, notamment en ce qui concerne la santé sexuelle et reproductive et les droits connexes. Toute régression dans ce domaine doit être évitée. Pour progresser par rapport à ses engagements, la Commission devrait promouvoir des initiatives importantes telles que le Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés, l'indice de vulnérabilité multidimensionnelle concernant les petits États insulaires en développement et les conférences consacrées aux petits États insulaires en développement et aux pays en développement sans littoral prévues en 2024.

9. **M. Budhu** (Trinité-et-Tobago) dit qu'à mi-parcours de la réalisation du Programme 2030, la communauté internationale doit prendre d'urgence des mesures pour stabiliser les marchés et ouvrir la voie à un relèvement durable pour tous. Le Gouvernement trinidadien a établi un plan national de relèvement, qui vise principalement à gérer et à atténuer les difficultés causées par la pandémie de COVID-19, à renforcer la croissance économique et à jeter les fondements d'un relèvement économique durable. Ces priorités, qui permettent au pays de rester sur la bonne voie pour atteindre les objectifs de développement durable, sont axées sur l'expansion de la production et de la croissance nationales, la promotion des investissements privés et l'adoption de solutions innovantes et fondées sur la technologie.

10. Il faut redoubler d'efforts au niveau mondial pour encourager le relèvement et accélérer la réalisation du Programme 2030 pour toutes et tous. Les engagements relatifs au transfert de technologies, au renforcement des capacités et à l'amélioration de l'aide au développement en faveur des pays en développement doivent être pleinement respectés. La coopération internationale doit être renforcée à tous les niveaux. Il est nécessaire de redoubler d'efforts pour accroître le financement du développement et les flux d'investissement vers les pays en développement si l'on veut atteindre les objectifs et mettre en œuvre le

Programme d'action d'Addis-Abeba, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), le Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés, les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement et le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024.

11. Les pays en développement, en particulier les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés, connaissent des phénomènes météorologiques extrêmes plus fréquents. Néanmoins, les engagements pris par les pays développés en matière de financement de la lutte contre les changements climatiques pour soutenir les pays en développement ne sont pas respectés. Tout effort de relèvement durable doit comprendre la mise en œuvre intégrale et effective des engagements pris au titre de l'Accord de Paris.

12. Les engagements pris à l'égard des pays en situation particulière doivent être pleinement et véritablement respectés. Du fait de la perturbation de l'économie mondiale et des changements climatiques non atténués, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement sont encore pris au piège dans un labyrinthe de risques cumulés et de chocs exogènes. Néanmoins, nombre de ces pays continuent de se voir refuser l'accès au soutien essentiel pour le relèvement et aux financements à des conditions favorables, ainsi que l'allégement et la restructuration de leur dette. La Commission doit déterminer les mesures et les solutions qu'il convient d'adopter pour régler les problèmes uniques auxquels ces pays font face.

13. **M^{me} Abuhaj** (Soudan) dit que son pays a besoin du soutien de la communauté internationale pour pouvoir franchir les étapes nécessaires à l'annulation de sa dette et à la levée des sanctions qui lui sont imposées depuis 18 ans en vertu de la résolution 1591 (2005) du Conseil de sécurité. La crise économique au Soudan a été exacerbée par les événements régionaux et la hausse des prix des produits de base provoquée par les crises mondiales, qui entraînent une augmentation du chômage et une dépréciation de la monnaie soudanaise par rapport au dollar.

14. La tentative de coup d'État faite récemment par la milice des Forces d'appui rapide a échoué parce que l'armée soudanaise est restée fidèle à sa longue histoire de solidarité face aux efforts visant à saper la sécurité intérieure et le tissu social du pays. Cependant, la guerre contre les insurgés amoindrit encore plus les ressources nationales. La communauté internationale devrait

accorder plus d'attention au renforcement des capacités des États vulnérables.

15. La situation humanitaire au Soudan se détériore en raison de la destruction des infrastructures d'eau, d'électricité, de communication et de santé. Le Soudan demande aux organisations internationales et bénévoles de l'aider à renforcer sa capacité d'honorer ses obligations envers son peuple, qui est fermement opposé à la rébellion, et à répondre aux aspirations de celui-ci à un avenir de développement et de prospérité.

16. **M^{me} Vilmenay Joseph** (Haïti) dit que le monde est confronté à des crises qui méritent des solutions globales et davantage de coopération. La délégation haïtienne reste attachée au multilatéralisme et aux principes de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Les effets durables de la pandémie de COVID-19 sur le commerce, l'économie et la santé dans les pays les moins avancés annulent les gains obtenus par ceux-ci pour atteindre les objectifs et les cibles figurant dans le Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés et le Programme 2030. Le traitement spécial et différencié des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, demeure crucial pour l'intégration de ces derniers dans le système commercial multilatéral.

17. Il faudrait reconstruire les économies sur une base résiliente et durable pour protéger la santé des populations, augmenter les opportunités commerciales et mieux se préparer à toute nouvelle pandémie. Pour cela, il est nécessaire de mettre en œuvre des programmes d'assistance technique et de renforcement de capacités ciblés, tout en mobilisant un financement durable en faveur des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement. Haïti salue les résultats obtenus et les efforts déployés par le Cadre intégré renforcé et l'initiative Aide pour le commerce pour ce qui est de renforcer la capacité d'offre commerciale des pays les moins avancés au moyen de l'autonomisation des femmes, du soutien aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises et de l'amélioration des compétences numériques, en vue de la diversification des économies de ces pays. Toutefois, les programmes d'assistance au commerce ne doivent pas remplacer l'aide publique au développement.

18. Dans ce contexte de crises multiples, les États Membres ne devraient pas imposer de restrictions à l'exportation incompatibles avec les règles de l'OMC et devraient accélérer et faciliter la distribution de denrées alimentaires et de produits médicaux qui sont d'importance stratégique pour les économies des pays

les moins avancés. Des mesures devraient être prises pour diminuer la hausse des températures mondiales, tout en tenant compte du principe des responsabilités communes mais différenciées et du principe pollueur-payeur. Les États Membres devraient s'abstenir d'adopter des mesures unilatérales qui pourraient affecter l'accès aux marchés des pays les moins avancés. Les organisations internationales comme l'ONU peuvent jouer un rôle important dans la promotion d'un cadre réglementaire et politique qui encourage la coopération et le déploiement de technologies numériques avancées tout en atténuant les risques. Le transfert de technologie tel que mentionné dans l'Accord de Paris et l'Accord de l'OMC sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce doit être une réalité.

19. La détérioration des conditions de sécurité en Haïti ces dernières semaines a engendré une nouvelle crise humanitaire. Le Gouvernement haïtien a renforcé sa collaboration avec le Bureau de la Coordinatrice résidente en Haïti, le Programme des Nations Unies pour le développement et la CNUCED pour accélérer la mise en œuvre du cadre intégré national pour le financement du développement durable. La délégation haïtienne réaffirme son attachement aux initiatives visant à remédier aux vulnérabilités globales et à achever l'élaboration de l'indice de vulnérabilité multidimensionnelle.

20. **M. Tun** (Myanmar) dit que les crises multidimensionnelles et les changements climatiques posent d'énormes problèmes à de nombreux pays, en particulier les pays les moins avancés. Le moyen le plus inclusif de régler ces problèmes est de mettre en œuvre le Programme 2030 en temps utile et de manière équitable. Notre Programme commun est un plan d'action crucial pour faire face aux crises.

21. Le PIB du Myanmar a augmenté de 6,2 % par an en moyenne entre 2016 et 2019 sous le Gouvernement civil élu. Malgré les conséquences économiques sévères de la pandémie de COVID-19, le Gouvernement élu a réussi à maintenir une croissance régulière tout en préservant le bien-être de la population grâce à des mesures d'aide socioéconomique. Le Myanmar pourrait donc sortir de la catégorie des pays les moins avancés.

22. Malheureusement, le coup d'État militaire illégal de février 2021 a inversé ces progrès et plongé la nation dans une catastrophe économique et humanitaire de plus en plus grave. En outre, le cyclone Mocha et d'autres catastrophes naturelles continuent d'affecter le Myanmar. Du fait des atrocités commises par la junte militaire, près de 2 millions de personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays, plus de 18 millions de

personnes ont besoin d'une aide humanitaire, près de la moitié de la population vit en dessous du seuil de pauvreté national et plus de 75 000 biens appartenant à des civils ont été incendiés ou détruits. En raison de la mauvaise gestion pratiquée par la junte militaire, l'économie nationale se trouve dans une situation précaire et imprévisible, marquée par des taux d'inflation élevés, des prix qui montent en flèche, des coupures d'électricité fréquentes et des pénuries alimentaires. La junte militaire n'est pas en mesure de gouverner le pays, ni de gérer son économie, ni de garantir une paix ou une stabilité durables.

23. Le Gouvernement d'union nationale travaille avec les organisations de résistance ethnique et d'autres partenaires pour apporter une aide humanitaire. Les membres du mouvement de désobéissance civile se sont vu offrir une aide afin de créer de petites entreprises. La seule façon de régler entièrement la crise au Myanmar est de mettre fin à la dictature militaire et d'amener les responsables à rendre des comptes. La communauté internationale, en particulier l'Organisation des Nations Unies, devrait soutenir le peuple du Myanmar dans les efforts qu'il ne cesse de déployer pour mettre fin à la dictature militaire et à ses atrocités et reprendre le pouvoir par l'intermédiaire d'un gouvernement civil élu dans le cadre d'un système démocratique fédéral.

24. **M^{me} Rodríguez Mancía** (Guatemala) dit qu'une coopération efficace, transparente et renforcée répondant aux priorités des pays est plus que jamais nécessaire pour assurer un relèvement durable pour toutes et tous. Il faut déterminer si l'engagement qui a été pris de consacrer 0,7 % du revenu national brut à l'aide publique au développement est respecté. La réforme des institutions financières internationales est essentielle pour accroître la participation des pays en développement et leur garantir un accès durable aux ressources. Les critères d'éligibilité actuels devraient être revus pour y inclure des mesures de progrès allant au-delà du revenu et tenant compte des vulnérabilités multidimensionnelles. Les finances publiques et la coopération internationale, notamment la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, doivent être améliorées.

25. Le Guatemala réaffirme sa détermination à atteindre ses objectifs prioritaires de développement national, à défendre les droits humains et à maintenir la paix, l'équité et la justice. L'un de ces objectifs est de parvenir à la sécurité alimentaire et nutritionnelle. La production alimentaire doit être augmentée de manière efficiente, durable et respectueuse de l'environnement grâce à l'investissement dans des technologies agricoles novatrices.

26. Très vulnérable aux effets des changements climatiques, le Guatemala prône le respect de l'environnement et la conservation de la biodiversité et des écosystèmes. Dans la perspective de la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, des mesures plus ambitieuses sont nécessaires pour accroître le financement de l'adaptation et de la résilience, et investir dans des projets en faveur d'un relèvement durable fondé sur des énergies propres et des technologies vertes. Trois ans après l'adoption de la Convention-cadre, l'action climatique est insuffisante et les effets des changements climatiques s'aggravent et touchent de manière disproportionnée les pays en développement. Des progrès doivent être accomplis dans les négociations sur la mise en place et l'opérationnalisation du fonds pour les pertes et les préjudices et sur l'allocation de ressources financières nouvelles et souples.

27. Des mesures visant à améliorer la protection des droits humains des migrants et de leurs familles, y compris des engagements à réduire le coût des envois de fonds aux familles, sont nécessaires. Le plan de développement global élaboré avec le soutien de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes offre une importante occasion de régler les problèmes communs et de saisir les possibilités qui se présentent dans la région. Le Guatemala s'efforce de préserver son patrimoine et de faire profiter au monde de sa riche culture millénaire. La délégation guatémaltèque est donc attachée aux discussions menées au sein de la Commission sur la protection du patrimoine culturel et son rôle dans la promotion du développement durable.

28. Une Organisation des Nations Unies rénovée doit notamment comprendre un dispositif de développement renforcé, y compris le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, qui permette de mieux répondre aux demandes d'aide. La délégation guatémaltèque est préoccupée par la situation financière du système, qui est tributaire des contributions volontaires. En conséquence, la plupart des efforts du système ont été consacrés à la mobilisation de ressources alors qu'ils devraient porter en priorité sur l'exécution de programmes d'aide aux pays.

29. **M. Kariuki** (Royaume-Uni) dit que la plupart des objectifs de développement durable sont loin d'être atteints, les objectifs relatifs au climat, à l'environnement, aux questions de genre, à la réduction de la pauvreté et à la faim étant les plus menacés. La déclaration politique issue du Sommet sur les objectifs de développement durable est un plan d'action de sept ans permettant de cibler les politiques et les

investissements en vue d'accélérer les progrès dans la réalisation des objectifs.

30. Un système financier international plus large, plus performant et plus équitable est nécessaire. Le Royaume-Uni est favorable à la réforme des banques multilatérales de développement en vue de débloquent des financements supplémentaires et de créer une architecture financière internationale plus résiliente, plus durable et mieux à même de mobiliser l'investissement privé. Le Gouvernement britannique est déterminé à mettre un terme aux flux financiers illicites, notamment par l'intermédiaire de la City de Londres. Ces flux détournent des ressources nationales vitales des pays en développement.

31. Dans la perspective de la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, il faut continuer de mettre l'accent sur les objectifs de l'Accord de Paris et du Pacte de Glasgow pour le climat. Il faut également redoubler d'efforts pour limiter l'augmentation de la température mondiale à 1,5 °Celsius par rapport aux niveaux préindustriels, réduire les émissions, passer aux énergies renouvelables et protéger au moins 30 % des zones terrestres et océaniques d'ici à 2030. Le Royaume-Uni est favorable à la mise en œuvre d'un fonds pour les pertes et les préjudices, qui devrait bénéficier aux plus vulnérables, avoir un large éventail de contributeurs et être coordonné avec d'autres fonds. À la suite de l'examen du Cadre de Sendai, la question de la réduction des risques de catastrophe doit être intégrée dans l'ensemble des travaux de la Commission.

32. Les efforts visant à accélérer la réalisation des objectifs doivent reposer sur des données scientifiques et probantes. Le Royaume-Uni est attaché aux partenariats scientifiques ouverts et équitables avec les pays en développement. La communauté internationale doit travailler ensemble pour mettre à profit, de manière inclusive, les innovations permises par l'intelligence artificielle pour atteindre les objectifs de développement durable.

33. La délégation britannique reste déterminée à obtenir des résultats graduels pour les femmes et les filles dans le cadre de la Commission, l'objectif étant de respecter au moins les engagements précédemment pris. Il convient de prêter attention aux problèmes, anciens ou nouveaux, auxquels font face les femmes et les filles.

34. **M. Rupende** (Zimbabwe) dit que la pandémie de COVID-19 et les crises économique et financière qui en ont découlé ont mis au grand jour les failles et les lacunes du système mondial, qu'il faut combler de toute urgence. L'objectif ne devrait pas être simplement de

revenir aux conditions d'avant la pandémie, mais de bâtir un monde plus juste et plus résilient pour toutes et tous. Un relèvement durable ne peut être assuré que si les dimensions économique, sociale et environnementale du développement sont prises en compte de manière intégrée. Il nécessite également : d'investir dans les énergies renouvelables et les technologies vertes et de créer des emplois verts ; de renforcer les filets de protection sociale ; de promouvoir une éducation inclusive et de qualité, des soins de santé abordables et accessibles, une urbanisation durable et l'égalité des genres ; de juguler la perte de biodiversité. La priorité devrait être d'accroître la résilience face aux futures pandémies et aux effets des changements climatiques, des catastrophes naturelles et des chocs économiques.

35. La collaboration à tous les niveaux sera essentielle pour concrétiser cette vision. Les pouvoirs publics, la société civile, le secteur privé et les organisations internationales doivent unir leurs efforts pour mobiliser les ressources, mettre en commun les connaissances et appliquer des mesures de relèvement durables. On ne saurait trop insister sur l'importance du multilatéralisme. L'Organisation des Nations Unies jouera un rôle central pour ce qui est de faciliter la coopération internationale et de fixer des objectifs mondiaux. Malgré certaines omissions de taille, la déclaration politique récemment adoptée devrait orienter ces efforts.

36. Accomplir des progrès considérables dans les conditions difficiles actuelles serait une tâche herculéenne pour des pays qui, comme le Zimbabwe, ploient sous le joug de mesures coercitives unilatérales, qui violent la Charte des Nations Unies, le droit international humanitaire et le droit international. La délégation zimbabwéenne appelle une fois de plus à la levée immédiate et inconditionnelle de ces sanctions injustifiées, qui entravent le développement de ces pays et limitent le droit qu'ont leurs citoyens de jouir de l'ensemble de leurs droits humains.

37. Les institutions internationales doivent servir tous les pays et répondre de manière adéquate aux besoins des populations les plus vulnérables et les plus touchées par la crise climatique et le surendettement dû à la pandémie de COVID-19. La délégation zimbabwéenne souscrit à la proposition du Secrétaire général tendant à relancer les objectifs et à ses appels à la réforme de l'architecture financière internationale. Il convient de progresser véritablement dans la réforme du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale et d'autres institutions financières internationales et régionales. La délégation zimbabwéenne exhorte les pays développés à redoubler d'efforts pour trouver

l'ingrédient manquant à la mise en œuvre de l'Accord de Paris, à savoir le financement climatique, et demande que le fonds pour les pertes et les préjudices soit rendu opérationnel.

38. **M. Chumakov** (Fédération de Russie) dit qu'il est encourageant de constater que la déclaration politique issue du Sommet sur les objectifs de développement durable et la déclaration récemment adoptée par les dirigeants du Groupe des Vingt ne sont pas dominées par le thème des conflits militaires. Compte tenu de la lenteur croissante des progrès vers la réalisation des objectifs et de l'aggravation de la crise économique structurelle, la priorité devrait être la réduction de la pauvreté, la lutte contre les inégalités et la promotion d'une transition équilibrée à la lumière des avancées scientifiques et technologiques. La Commission devrait étudier et promouvoir les meilleures pratiques en ce qui concerne la transformation numérique, le soutien aux petites et moyennes entreprises, le transfert de technologies, l'investissement dans les infrastructures, l'implantation locale de la production, les voies de transport sûres et fiables et l'intégration régionale.

39. Les pays du Sud ont raison d'exiger un renforcement de leur rôle dans les mécanismes de gouvernance mondiale. Par exemple, l'alliance entre le Brésil, la Fédération de Russie, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud, qui est en expansion, a déjà dépassé le Groupe des Sept en termes de produit intérieur brut. Les pays du Sud continuent de dépendre du respect par les pays occidentaux de leurs engagements. Lors de l'ouverture de la session, l'oratrice principale, M^{me} Ghosh, a souligné que les montants réels du financement climatique et de l'aide au développement ne correspondaient pas aux montants déclarés, et a recommandé d'envisager des critères permettant de mesurer ces flux. Des organisations de la société civile telles qu'Oxfam font un travail remarquable à cet égard.

40. Il faut continuer de mettre l'accent sur le problème de la dette et sur le rôle des politiques monétaires des pays développés dans la dépréciation des monnaies locales et l'accumulation de la dette. L'apparition d'un nouveau type d'écoprotectionnisme, qui écarte des marchés internationaux les économies en développement à croissance rapide du Sud, ne doit pas être négligée dans les discussions sur le commerce mondial. Il convient de rechercher des solutions en vue de rétablir le bon fonctionnement du système commercial multilatéral.

41. Les causes de l'aggravation de la situation socioéconomique mondiale sont malheureusement déformées dans les rapports du Secrétariat. On a allégué à tort que le conflit en Ukraine, conséquence directe de

la politique d'agression de l'Occident et de l'expansion de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, contribuait à la crise du coût de la vie, aux menaces croissantes pour la sécurité alimentaire et à l'inégalité numérique. L'oratrice principale a également confirmé que, selon les données de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, les crises alimentaire et énergétique étaient liées, non pas au conflit en Ukraine, mais à des lacunes systémiques dans le mécanisme de fixation des prix des échanges internationaux (en particulier des prix à terme) pour les produits de base, et a rejeté la responsabilité sur les sociétés transnationales. Ces entreprises, principalement celles des États-Unis, ne peuvent que tirer profit du conflit, tandis que leurs concurrents en Europe et dans les pays pauvres du monde entier perdent des céréales et des ressources énergétiques russes, ainsi que des engrais russes et bélarussiens, du fait des sanctions. Le Secrétariat n'a malheureusement pas encore pu faire une évaluation exacte des effets négatifs des sanctions unilatérales sur les pays en développement. La Commission devrait accorder toute l'attention nécessaire à ces restrictions illégales et s'employer à promouvoir l'utilisation d'outils de résilience, tels que la diversification des chaînes d'approvisionnement, le recours aux monnaies nationales et la mise en place d'autres systèmes interbancaires.

42. **M^{me} Zoghbi** (Liban) dit que son pays continue de faire face à des difficultés multiformes, allant de la grave crise économique et financière à la crise humanitaire. Le Liban a accueilli plus de 1,5 million de déplacés syriens. Les conséquences socioéconomiques de cette situation intenable sont énormes et entravent considérablement le développement durable du pays. L'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale devraient aider le Liban à trouver des solutions durables à la crise des déplacés et à en atténuer d'urgence les effets sur le développement durable, sur la base du principe du partage des charges et des responsabilités.

43. Les pays en développement doivent être mieux représentés dans les institutions financières internationales. Une réforme globale de l'architecture financière internationale tenant dûment compte des besoins de ces pays est donc nécessaire. Le surendettement est un obstacle majeur à la réalisation des objectifs de développement durable et à l'action climatique. Il faut donc élaborer des indicateurs qui vont au-delà du produit intérieur brut, promouvoir des solutions innovantes pour assurer la soutenabilité de la dette et le traitement de celle-ci, et faciliter l'accès au financement à des conditions favorables. La délégation

libanaise souscrit à la proposition du Secrétaire général tendant à relancer la réalisation des objectifs. Le financement souple et durable des activités de base, y compris les contributions pluriannuelles, devrait être augmenté considérablement pour permettre au système des Nations Unies pour le développement de faire face aux demandes et aux difficultés croissantes découlant des multiples crises qui touchent de manière disproportionnée les pays en développement.

44. Face à la crise énergétique mondiale, l'un des changements de paradigme qui s'imposent est l'accélération des transitions énergétiques afin d'accroître considérablement les énergies renouvelables et d'améliorer l'efficacité énergétique. Le Liban espère qu'une décision sera prise au sujet de l'opérationnalisation du fonds pour les pertes et les préjudices à la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. La délégation libanaise comptera sur le précieux soutien de la communauté internationale pour l'adoption du projet de résolution intitulé « Marée noire sur les côtes libanaises », dans lequel il est demandé à Israël d'assumer la responsabilité qui est la sienne de dédommager rapidement et convenablement le Liban pour les dépenses engagées en vue de réparer les dégâts écologiques causés par la marée noire ayant pollué les côtes libanaises.

45. **M. Kapisyzi** (Albanie) dit que la réalisation des objectifs de développement durable étant encore entravée par la pandémie de COVID-19 et les conséquences mondiales des conflits, le renforcement de la résilience face aux chocs futurs et la garantie d'une égalité inclusive, juste et durable pour toutes et tous devraient être des priorités absolues. La Commission devrait jouer un rôle constructif dans l'avancement des efforts collectifs visant à atteindre les objectifs. Des réformes systémiques au sein et en dehors du système des Nations Unies devraient être immédiatement mises en œuvre pour passer à une coopération pour le développement plus efficace et plus équitable qui aide les pays en développement à reprendre leurs efforts visant à atteindre les objectifs.

46. Les conséquences mondiales de l'agression injustifiée, non provoquée et illégale menée par la Russie contre l'Ukraine sont catastrophiques. Cette crise peut et devrait être réglée par la voie du dialogue. Pendant qu'il assurait la présidence de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe en 2020 et celle du Conseil de sécurité en septembre 2023, l'Albanie avait donné la priorité à la recherche d'une solution par la négociation.

47. Le Parlement albanais a approuvé à l'unanimité une résolution prescrivant la promotion, la réalisation et le suivi du Programme 2030 et des objectifs. Les organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales présents en Albanie soutiennent les efforts déployés par le pays pour atteindre les objectifs. Ainsi, l'Albanie a atteint plusieurs objectifs, dont : l'objectif 16, grâce à la mise en place de services publics innovants et centrés sur les citoyens ; l'objectif 7, grâce au relèvement complet et à la consolidation financière du secteur de l'énergie, avec plus de 90 % de la production d'électricité provenant d'installations hydroélectriques et un nouvel objectif de 54 % d'utilisation d'énergies renouvelables ; les objectifs 8 et 9, au moyen de réformes visant à encourager l'investissement privé en accélérant la croissance du secteur privé et en créant des emplois ; l'objectif 6, grâce à une approche nouvelle et intégrée de la gestion de l'eau, en vue d'améliorer les résultats du secteur de l'eau. L'Albanie a accompli des progrès considérables en matière d'autonomisation des femmes et d'égalité des genres, tout en garantissant la participation pleine et effective des femmes à tous les niveaux de la vie politique, économique et publique.

48. L'Albanie a présenté son premier examen national volontaire en juillet 2018. Les stratégies et politiques du Gouvernement albanais sont tout à fait compatibles et cohérentes avec son initiative stratégique d'intégration européenne. Dans ces documents, 134 cibles associées aux objectifs de développement durable sont liées à des objectifs spécifiques du cadre stratégique national. Dans l'attente d'une future décision sur l'adhésion à l'Union européenne, le Gouvernement albanais reste déterminé à faire avancer les réformes nationales essentielles.

49. **M^{me} Romero Veiga** (Uruguay) estime que, dans un contexte de crises mondiales multiples, les engagements et les mesures proposés dans la déclaration politique issue du Sommet sur les objectifs de développement durable doivent guider l'élaboration de politiques publiques destinées à combler les lacunes qui perpétuent les inégalités et entravent le développement durable.

50. Un relèvement durable, inclusif et équitable nécessite un engagement en faveur de l'environnement. Déterminé à atteindre les objectifs 7 et 13, le Gouvernement uruguayen a pris des mesures pour transformer le bouquet énergétique et accélérer les progrès vers la durabilité environnementale, notamment en stimulant l'investissement et l'utilisation des énergies renouvelables, qui avaient une part de 56 % dans l'approvisionnement et une part de 91 % dans la production d'électricité en 2022. La question de la mise en œuvre effective du fonds pour les pertes et les

préjudices sera prioritaire lors de la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Ce fonds devrait répondre aux besoins et aux priorités de tous les pays en développement, qu'ils remplissent ou non les critères requis.

51. Des systèmes agroalimentaires durables sont nécessaires pour améliorer la sécurité alimentaire mondiale. Produire plus tout en réduisant les effets sur les ressources naturelles est la clef pour l'avenir. Le Gouvernement uruguayen crée les conditions nécessaires pour un secteur agricole à faible émission de carbone, axé sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Son plan national d'utilisation et de gestion des terres vise à préserver la biodiversité. La prévention des émissions de carbone par des mesures d'incitation joue un rôle clef dans la stratégie du Gouvernement. Les subventions faussant les échanges commerciaux sont un obstacle majeur à la production durable, à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la faim. L'Uruguay continuera donc de plaider pour un système commercial multilatéral universel, fondé sur des règles, ouvert, transparent, prévisible, inclusif, non discriminatoire et équitable. Dans le cadre des transformations nécessaires, le système financier devrait favoriser l'utilisation de critères d'admissibilité dans les décisions d'investissement et des modèles d'entreprise innovants ayant un impact social et environnemental. Un marché international des crédits d'émission de carbone pourrait fournir les ressources financières nécessaires au succès des efforts de captage et stockage du carbone.

52. Le relèvement durable doit s'accompagner d'une participation égale des femmes à la prise de décision et de l'élimination de toutes les formes de violence. Les cibles associées à l'objectif 5 sont loin d'être atteintes. Il incombe à tous les gouvernements de combler les écarts en matière d'égalité des genres. Les circonstances actuelles appellent un renforcement du multilatéralisme international et un commerce sans entraves. Le financement du développement et la coopération internationale sont indispensables pour avancer vers la réalisation des objectifs et favoriser les partenariats conformément à l'objectif 17. La délégation uruguayenne compte que les discussions de la Commission donneront lieu à un mandat permettant de lancer des négociations intergouvernementales sur l'élaboration d'un ensemble de mesures allant au-delà du produit intérieur brut.

53. **M. Montalvo Sosa** (Équateur) dit que la réalisation des objectifs de développement durable par les pays en développement dépend plus que jamais de l'octroi de ressources financières, du renforcement des

capacités, du transfert de technologies et de la coopération internationale. La coopération Sud-Sud n'est pas destinée à remplacer la coopération Nord-Sud ni à compenser le fait que les pays développés ne respectent pas leurs engagements.

54. Les pays en développement se heurtent à plusieurs obstacles lorsqu'ils cherchent à mettre en œuvre leurs plans de relèvement socioéconomique dans un contexte de difficultés croissantes et d'alourdissement de la dette. Une réforme urgente de la nouvelle architecture financière est nécessaire pour trouver des solutions permettant d'alléger le fardeau de la dette. En attendant, l'accès aux ressources telles que les droits de tirage spéciaux devrait être facilité. Les efforts doivent viser en priorité à lutter contre la crise de plus en plus grave de la dette et à coordonner les mesures destinées à éviter les conséquences sociales de la hausse des prix de l'énergie et des denrées alimentaires. Un commerce équitable sans barrières est nécessaire et il convient de repenser le fonctionnement de l'Organisation mondiale du commerce. Les pays à revenu intermédiaire ne devraient pas être classés en fonction d'indicateurs, et en particulier en fonction du produit intérieur brut. Dans le contexte socioéconomique et géopolitique actuel, le soutien apporté par les banques multilatérales sous la forme d'un appui technique et de conditions de financement favorables est essentiel, car il permet à ces pays d'accéder à des crédits à des conditions favorables pour développer leur économie.

55. La crise planétaire est multidimensionnelle et caractérisée par le réchauffement général, la perte de biodiversité et la pollution, qui ont tous des conséquences directes sur le développement. Il faut prendre des mesures à l'échelle internationale, en s'appuyant sur le principe des responsabilités communes mais différenciées et sur la participation d'autres acteurs économiques et sociaux à la protection de l'environnement et à la transformation des systèmes de production et de consommation. L'Équateur n'est responsable que de 0,18 % des émissions de gaz à effet de serre, mais le Gouvernement équatorien a adopté une politique transversale de transition écologique vers une économie circulaire, résiliente et sobre en carbone, ainsi qu'une série de stratégies, de plans et de mesures ciblés. Attaché à la protection de la biodiversité, le Gouvernement équatorien a augmenté le nombre de zones protégées et réduit la déforestation. Compte tenu des conséquences que pourrait avoir le phénomène El Niño dans le monde en 2023 et 2024, il est nécessaire de renforcer la coopération en matière de prévention et de gestion des risques.

56. **M^{me} Rodrigues-Birkett** (Guyana) dit que les défis mondiaux appellent des solutions mondiales et que,

compte tenu de l'urgence des problèmes auxquels le monde fait face, les pays ne peuvent se permettre de progresser lentement et régulièrement ; le multilatéralisme est nécessaire pour favoriser des solutions porteuses de transformation.

57. La sécurité alimentaire est une priorité absolue, mais en 2022, aucun progrès n'a été accompli dans la réduction de l'insécurité alimentaire dans le monde. Le Guyana a adopté des politiques visant à rendre ses systèmes agroalimentaires plus résilients et à réduire le coût des aliments nutritifs. Il est le fer de lance du programme de la Communauté des Caraïbes relatif à l'agriculture et à la sécurité alimentaire, qui vise à réduire de 25 % la facture des importations alimentaires régionales et à renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la région. Il est également un pays neutre en carbone. Il dispose d'une stratégie de développement à faible émission de carbone et possède la deuxième plus grande couverture forestière par habitant au monde. Il continuera de promouvoir le rôle des forêts dans l'atténuation des effets des changements climatiques et de préconiser une compensation pour ce bien mondial.

58. Le financement du développement est nécessaire pour permettre la transition vers des émissions énergétiques nettes nulles et pour raccorder aux réseaux les 900 millions de personnes qui n'ont actuellement pas accès à l'électricité. Il est donc impératif d'avancer dans l'exécution du programme de financement du développement, notamment en réformant l'architecture du système financier international. À cet égard, l'Initiative de Bridgetown devrait être mise en œuvre et l'indice de vulnérabilité multidimensionnelle ainsi que le fonds pour les pertes et les préjudices devraient être rendus opérationnels. La communauté mondiale doit maximiser les avantages qu'offrent les technologies naissantes, notamment l'intelligence artificielle, pour bâtir des sociétés plus durables et plus égalitaires, tout en se protégeant contre l'utilisation nocive de ces technologies et en s'attaquant à la fracture numérique. Environ 66 % de la population mondiale utilise Internet, mais quelque 3 milliards de personnes n'y ont toujours pas accès. La technologie pourrait avoir un impact profond sur l'accélération de la réalisation du Programme 2030, mais la transformation numérique doit être centrée sur l'être humain, inclusive et équitable.

59. Si la communauté internationale ne parvient pas à régler les problèmes urgents auxquels elle fait face, la pauvreté augmentera. Après des décennies de progrès, la réduction de la pauvreté a déjà marqué le pas en 2020. Une volonté politique, des financements pour l'application de mesures réalisables, dont certaines ont

déjà été esquissées par l'intervenante et par d'autres délégations, et une solidarité mondiale renouvelée sont nécessaires pour éviter une régression.

60. **M. Vujačić** (Serbie) dit que la pandémie de COVID-19, les catastrophes naturelles et les bouleversements économiques ont mis en évidence l'interdépendance mondiale et la nécessité de réformer le système multilatéral actuel. La coopération multilatérale, dans le respect de la diversité, est la clef pour atteindre les objectifs communs des pays.

61. Conscient du rôle central des jeunes, le Gouvernement serbe a adopté une stratégie pour la jeunesse et un plan d'action connexe, et fait de l'éducation un catalyseur du développement durable. Il met en particulier l'accent sur l'amélioration de l'éducation numérique, l'objectif général étant d'améliorer l'enseignement et l'apprentissage. La Serbie s'est fixé pour objectif d'atteindre un indice global d'égalité de genre de 71, et un score de 60 dans le domaine de la connaissance, d'ici à 2030. Le Gouvernement serbe donne également la priorité à l'investissement dans la science, notamment dans le cadre de sa stratégie de spécialisation intelligente. Au titre de cette stratégie, il a créé des fonds pour la science et l'innovation, des technopôles et des instituts tels que le centre d'excellence de l'Union européenne BioSense et l'Institut serbe de recherche et de développement en matière d'intelligence artificielle.

62. La Serbie fait partie des auteurs de la résolution de l'Assemblée générale intitulée « Décennie internationale des sciences au service du développement durable (2024-2033) » et reste déterminée à encourager la coopération interdisciplinaire dans des domaines comme la médecine, l'agriculture, l'industrie et l'environnement. Le campus de recherche BIO4, qui fera progresser la recherche dans les domaines de la biomédecine, de la biotechnologie, de la bio-informatique et de la biodiversité, devrait être pleinement opérationnel d'ici à 2030. Il devrait non seulement accroître les investissements dans la recherche, mais aussi accélérer la croissance du produit intérieur brut du pays. La Serbie investit environ 800 millions d'euros pour accueillir l'Exposition spécialisée en 2027. Cette exposition sera un cadre d'innovation, de développement et de mise à l'essai de solutions créatives, et son infrastructure respectera les principes de la construction écologique.

63. Le Gouvernement serbe dispose d'un plan d'action pour transformer le système alimentaire national, qui est axé sur l'amélioration de la sécurité alimentaire, l'appui aux petits producteurs, le développement de chaînes d'approvisionnement plus

courtes et le renforcement des marchés locaux, l'exploitation des technologies numériques dans l'agriculture, la réduction de l'impact environnemental de l'agriculture et la gestion durable des ressources naturelles. En 2022, la Serbie a adopté sa contribution déterminée au niveau national pour la période allant jusqu'à 2030, et vise à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 33,3 % par rapport aux niveaux de 1990 d'ici à la fin de 2023. Son programme de développement de l'économie circulaire, qui couvre la période 2022-2024, vient consolider davantage son engagement en faveur de la transition verte. La Serbie a inscrit le principe consistant à ne laisser personne de côté dans son cadre juridique au moyen de directives claires régissant les politiques publiques. Au cours des neuf dernières années, elle est parvenue à réduire de moitié la valeur globale de son indice de pauvreté multidimensionnelle. La Serbie s'efforce de renforcer la coordination entre ses institutions et d'intégrer les objectifs de développement durable dans les politiques publiques. Elle est prête à faire part de son expérience à d'autres pays.

64. **M. Kerimkulov** (Kazakhstan) dit que les problèmes multiples et interconnectés que connaît le monde ont anéanti les progrès accomplis dans la réalisation du Programme 2030. Bon nombre de ces problèmes sont de nature transnationale et ne peuvent être réglés qu'au niveau multilatéral. La communauté internationale doit redoubler d'efforts pour se relever après la pandémie de COVID-19, lutter contre la triple crise planétaire et surmonter l'insécurité alimentaire, hydrique et énergétique. Les solutions à ces problèmes qui se renforcent mutuellement passent par une augmentation du financement du développement pour les pays à revenu faible et intermédiaire, qui consacrent des ressources disproportionnées au service de la dette au lieu d'offrir des services de base à leurs populations. Les pays géographiquement désavantagés, notamment les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, doivent faire l'objet d'une attention particulière.

65. De nouvelles évaluations de la situation mondiale sont nécessaires pour s'attaquer aux problèmes économiques mondiaux tout en protégeant le droit au développement. À cette fin, il est nécessaire de mettre en place un système commercial multilatéral ouvert, transparent, inclusif et fonctionnant selon les principes et les règles de l'Organisation mondiale du commerce. La sécurité alimentaire mondiale doit être renforcée, notamment par l'échange volontaire d'informations sur les volumes de production, ainsi que les exportations et importations de produits alimentaires. L'Asie centrale

est en première ligne face aux changements climatiques. Même si le monde parvient à limiter l'augmentation de la température mondiale à 1,5 °Celsius d'ici à 2030, la région connaîtra une augmentation de 2 à 2,5 degrés. Le Kazakhstan a proposé d'organiser un sommet régional sur le climat en 2026, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies.

66. L'intervenant conclut en exhortant toutes les délégations à soutenir le projet de résolution triennal intitulé «*Coopération et coordination internationales en vue du rétablissement de la santé de la population, de la régénération de l'environnement et du développement économique de la région de Semipalatinsk au Kazakhstan*».

67. *M^{me} Hsieh (Thaïlande), Vice-Présidente, prend la présidence.*

68. **M. Aldehani** (Koweït) dit que lorsqu'il pense aux problèmes que connaît la région du Moyen-Orient, il doit se rappeler que, quelle que soit la gravité de la situation, on ne doit jamais perdre espoir. Le Koweït est un partisan des partenariats régionaux et internationaux pour l'atténuation des catastrophes et l'adaptation à celles-ci. Il n'a pas oublié l'assistance internationale qu'il avait reçue d'États amis quelque trente ans auparavant, lorsqu'il avait besoin d'aide pour éteindre des incendies de puits de pétrole.

69. Les catastrophes climatiques font fi des frontières nationales. C'est dans cette optique que, lors de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Koweït s'est engagé à parvenir à la neutralité carbone dans les secteurs du pétrole et du gaz d'ici à 2050, et dans tous les secteurs et industries d'ici à 2060. Parmi les projets en cours figure une usine de dessalement de 30 mégawatts fonctionnant à l'énergie solaire, qui devrait être opérationnelle d'ici quelques années. Des plans de construction d'une nouvelle centrale solaire de cinq gigawatts viennent d'être annoncés. Le Koweït a déjà une expérience considérable en matière de production d'énergie propre, notamment avec ses centrales solaires de Sidrah 500 et de Shagaya.

70. Le Koweït est conscient des difficultés qu'imposent aux pays en développement et aux pays les moins avancés les mesures de lutte contre la pandémie. Le Fonds koweïtien pour le développement apporte une assistance financière et technique aux pays dans le besoin depuis sa création, en 1961, quelques mois seulement après que le pays est devenu un État. Le Koweït reste déterminé à régler les problèmes transfrontières en matière de développement.

71. **M^{me} Mokhawa** (Botswana) dit que son pays a progressé dans la réalisation de plusieurs des objectifs de développement durable, mais qu'il est à la traîne dans d'autres domaines. La crise mondiale multiforme aggrave la situation désastreuse de son pays, qui s'efforce de bâtir un avenir durable et inclusif. Néanmoins, le Botswana a connu une transformation remarquable au cours des cinq dernières décennies, grâce à des institutions solides, à une gestion économique prudente et à des investissements dans le capital humain. En 2022, il a présenté son deuxième examen national volontaire, qui met en évidence les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs 6, 7, 9, 11 et 17. En investissant dans les objectifs, le Gouvernement botswanais s'efforce de libérer le potentiel de la nation, de sortir la population de la pauvreté et de relever les défis du développement.

72. Le Botswana connaît une croissance sans précédent dans le domaine de la technologie numérique, tirée par plusieurs initiatives nationales axées sur la numérisation, l'innovation et la création d'une société fondée sur la connaissance, intelligente et durable. La coopération Sud-Sud dans le domaine de la science et de la technologie est essentielle et doit être renforcée. En outre, l'augmentation, dans les pays du Sud, des investissements dans la recherche et le développement ainsi que des taux d'inscription dans les établissements d'enseignement supérieur peut jouer un rôle crucial dans le relèvement de ces pays.

73. La solidarité et la coopération mondiales sont plus importantes que jamais, en particulier pour les pays en situation particulière, qui dépendent fortement des partenariats. En sa qualité de Présidente du Groupe des pays en développement sans littoral, l'intervenante appelle au renforcement du soutien à ces pays, notamment dans la perspective de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral, qui se tiendra en juin 2024. Le Groupe compte sur la participation active et la coopération de la Deuxième Commission et du Groupe des Amis des pays en développement sans littoral pour l'élaboration d'un nouveau programme d'action visant à régler les problèmes urgents que rencontrent ces pays.

74. **M. Napurí Pita** (Pérou) dit que les crises provoquées par la pandémie de COVID-19, les changements climatiques, la montée des tensions géopolitiques, les conflits et l'augmentation des prix des aliments oppriment les populations et freinent la croissance et le développement. La déclaration politique adoptée récemment lors du Sommet sur les objectifs de développement durable donne l'occasion d'accélérer les progrès vers la réalisation de ces objectifs.

75. Le Pérou reste attaché au Programme 2030 et continue d'intégrer les objectifs dans ses plans nationaux et ses politiques publiques. Plus de 99 % des Péruviens bénéficient d'une assurance maladie, ce qui représente une avancée considérable dans la réalisation de l'objectif 1 (élimination de la pauvreté) et de l'objectif 3 (santé). Le Gouvernement péruvien continuera de promouvoir des initiatives conformes à l'objectif 8 (croissance économique et travail décent), notamment dans le cadre de programmes visant à améliorer les emplois et les conditions de travail de plus de 620 000 femmes. Afin de soutenir la production et la consommation durables et de protéger l'environnement, le Pérou a lancé une coalition en faveur de l'économie circulaire pour guider la transition du pays, avec le soutien du secteur public, des syndicats, des milieux universitaires et de la communauté internationale. Lors du sommet de l'Amazonie d'août 2023, le Pérou s'est engagé à accroître ses zones terrestres et marines protégées, conformément à l'objectif 15 (protection des écosystèmes). Au total, 5 millions d'arbres ont déjà été plantés au Pérou et 10 millions le seront d'ici la fin de 2023.

76. Le phénomène météorologique El Niño devrait frapper le Pérou dans les prochaines semaines, avec des prévisions de pluies et d'inondations intenses le long de la côte nord, et de sécheresse dans le sud. La résilience du peuple péruvien sera une fois de plus mise à l'épreuve. Préoccupé par les urgences et les catastrophes potentielles, le Gouvernement a investi l'équivalent d'un milliard de dollars dans une grande campagne d'action visant à renforcer la préparation et la capacité d'intervention. Néanmoins, il importe de poursuivre d'urgence le travail de prévention et de réduction des risques. La coopération internationale est essentielle pour compléter les efforts des États les plus touchés par le phénomène El Niño, conformément à la déclaration politique issue de la réunion de haut niveau sur l'examen à mi-parcours du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030). Dans cette optique, le Pérou a adhéré à l'initiative « Alertes précoces pour tous ».

77. Le passage de sociétés productrices, consommatrices et matérialistes à des sociétés durables, conscientes et inclusives n'est pas un long fleuve tranquille. Pour le Pérou, la pandémie et les crises en cours ont renforcé la nécessité d'une approche globale des politiques sociales, économiques et environnementales. La Commission doit adopter la même approche, mais à une plus grande échelle, car des politiques cohérentes sont nécessaires pour mettre en œuvre de manière efficace le Programme 2030 et évaluer les résultats. Il est également nécessaire de

mettre en place des outils permettant de mesurer la pauvreté dans ses différentes dimensions, et donc d'allouer les ressources et de concevoir les politiques publiques de manière plus efficace. Il convient de suivre la même approche holistique pour ce qui est de cerner et de mesurer la vulnérabilité aux effets des changements climatiques et à la perte de biodiversité. Les systèmes d'aide financière et de coopération pour le développement devront être adaptés. À cet égard, le Pérou souscrit à l'appel urgent en faveur de l'élaboration d'indicateurs des progrès en matière de développement durable qui complètent le produit intérieur brut ou ne s'y limitent pas. La négociation de la résolution biennale sur la coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire sera l'occasion de convenir de mesures spécifiques et actualisées visant à régler les problèmes propres à ces pays.

78. **M^{me} Adnan** (Malaisie) dit que les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable sont lents : la faim continue d'affliger un trop grand nombre de personnes, les inégalités s'accroissent et les conflits se répandent dans le monde. Un engagement renouvelé devrait se traduire par une action décisive pour s'attaquer aux problèmes de front.

79. L'architecture financière internationale doit être adaptée et ancrée dans les principes de la Charte des Nations Unies. Plus important encore, elle devrait être transformée en un filet de sécurité mondial capable d'aider les pays en développement. Les coûts des prêts accordés par les institutions financières internationales, qui sont actuellement élevés, dissuadent certains pays d'investir dans le développement durable. Le plan de relance de 500 milliards de dollars par an proposé par le Secrétaire général pourrait atténuer les difficultés financières que rencontrent les économies en développement et les économies émergentes, et en particulier accroître le financement du développement et de l'action climatique.

80. La Malaisie se joint à d'autres délégations pour appeler l'attention sur l'importance d'un système commercial multilatéral libre et équitable qui facilite les mouvements transfrontières des produits essentiels. Un tel système favorisera la stabilité économique mondiale et garantira l'accès de toutes les nations aux ressources vitales. Dans le même ordre d'idées, la suspension de l'Initiative sur le transport sécurisé de céréales et de denrées alimentaires depuis les ports ukrainiens constitue une grave menace pour la sécurité alimentaire mondiale ainsi que pour les moyens de subsistance et le bien-être des populations du monde entier. Elle a de graves répercussions sur de nombreuses nations à faible

revenu qui connaissaient déjà la faim et la détresse économique.

81. L'accès à la technologie peut contribuer à réduire les disparités dans divers secteurs. La technologie peut également être utilisée pour répondre à des besoins sociétaux essentiels et promouvoir le progrès mondial. Les discussions sur le pacte numérique mondial sont l'occasion d'aborder des sujets tels que l'intelligence artificielle et la fracture numérique. La Malaisie plaide pour un accord qui favorise l'inclusion numérique et l'innovation.

82. En 2023, le monde a connu l'été le plus chaud jamais enregistré. La Malaisie a elle aussi été témoin de l'aggravation des effets des changements climatiques, notamment l'augmentation des températures et du niveau de la mer et l'intensification des moussons. Compte tenu de ces circonstances, le Gouvernement malaisien a adopté un plan d'action à faible émission de carbone et un plan d'action national pour la transition énergétique. Ce dernier jouera un rôle essentiel dans la mise en œuvre de la contribution déterminée au niveau national de la Malaisie et dans la réduction à zéro des émissions. Au nombre des principales initiatives prises au titre du plan d'action pour la transition énergétique figurent l'augmentation de la capacité de production d'énergie renouvelable, l'installation de panneaux solaires sur les bâtiments publics et la promotion de la croissance dans des domaines tels que le captage, l'utilisation et le stockage du dioxyde de carbone.

83. Enfin, les pays développés devraient honorer l'engagement qu'ils ont pris de mobiliser 100 millions de dollars par an pour soutenir l'action climatique des pays en développement. Le principe des responsabilités communes mais différenciées demeure important à cet égard.

84. **M. Kattanga** (République-Unie de Tanzanie) dit que la communauté internationale doit trouver la volonté nécessaire pour relancer la dynamique en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable. L'augmentation des investissements, le transfert de technologies et le renforcement des capacités, en particulier dans des domaines clés comme l'industrialisation, les infrastructures, l'agriculture, l'eau, l'énergie, l'éducation et la santé, sont essentiels pour que les pays en développement puissent atteindre les objectifs.

85. En juillet 2023, la Tanzanie a présenté son deuxième examen national volontaire, qui a montré qu'elle avait accompli des progrès notables s'agissant de l'objectif 2 à l'objectif 7, et des progrès modestes en ce qui concerne les objectifs 1, 8 et 10. Le Gouvernement tanzanien est déterminé à renforcer la

mobilisation des ressources nationales et à tirer parti des partenariats public-privé. Il accorde la priorité aux investissements dans les services sociaux, l'agriculture, la création de valeur ajoutée, les infrastructures et l'amélioration des compétences de la jeunesse tanzanienne.

86. Il est grand temps de réformer l'architecture financière internationale. La Tanzanie soutient les efforts actuellement déployés pour réformer les banques multilatérales de développement en vue de faciliter les investissements à grande échelle susceptibles de contribuer à la réalisation des objectifs. À cet égard, l'intervenant rappelle que la paix et la sécurité sont indissociables du développement durable. En cas de guerre, tout le monde est perdant, y compris les parties non belligérantes. Dans le contexte des conflits mondiaux actuels, l'accent devrait être mis sur la recherche de meilleures solutions aux différends, la sauvegarde des vies et l'action en faveur du développement et de la prospérité.

87. Les changements climatiques sont devenus la plus grande menace mondiale. En raison de phénomènes météorologiques extrêmes, l'eau se raréfie et est polluée dans de nombreuses régions du monde, ce qui provoque des situations d'urgence humanitaire et attise les tensions géopolitiques. L'Afrique se réchauffe plus rapidement que le reste de la planète. La Tanzanie appelle donc de nouveau à une action urgente et concertée pour lutter contre les changements climatiques, la pollution et la perte de biodiversité.

88. **M^{me} Eat** (Cambodge) dit que, comme d'autres délégations, sa délégation estime qu'un engagement politique fort, des efforts sincères et une action concertée urgente sont nécessaires pour faire face aux nombreux et redoutables problèmes mondiaux. Néanmoins, toutes les nations peuvent contribuer individuellement à un relèvement durable. Grâce à des choix politiques judicieux et à la paix et la stabilité qui règnent sur son territoire, le Cambodge s'est relevé relativement vite après la pandémie de COVID-19, est en passe d'atteindre 72,5 % des objectifs de développement durable et, à en juger par les prévisions de croissance économique pour 2023 le concernant, devrait sortir de la catégorie des pays les moins avancés en 2027.

89. Optimisme mis à part, l'économie nationale devra toutefois croître à un taux annuel moyen de 7 % pour que le pays continue de réduire la pauvreté d'au moins 1 % par an, et le pays devra recalibrer sa politique de développement pour rester sur la bonne voie pour atteindre les objectifs. À cette fin, le Gouvernement cambodgien a lancé une stratégie à cinq volets axée sur :

le développement du capital humain ; la diversification économique et la compétitivité ; le renforcement du secteur privé et l'augmentation des possibilités d'emploi ; le développement résilient, inclusif et durable ; la mise en place d'une économie et d'une société numériques. Pour que cette stratégie soit couronnée de succès, le Cambodge doit accélérer la réforme de la gouvernance afin que son administration publique soit gérée de manière efficace, efficiente et avec un haut niveau d'intégrité, tout en préservant la paix, la stabilité politique, la sécurité, l'ordre social et la stabilité macroéconomique.

90. Le Cambodge remercie tous ses partenaires de développement pour leur soutien et continuera d'approfondir la collaboration afin de mobiliser des ressources et de rendre les politiques plus cohérentes.

91. *M. Amorín (Uruguay) reprend la présidence.*

92. **M^{me} Zamora Zumbado** (Costa Rica) dit que la Deuxième Commission demeure un important cadre de dialogue et de renforcement de la confiance, deux aspects essentiels pour régler les problèmes communs et produire des idées sur la façon de parvenir à un relèvement inclusif, résilient et durable. Plus que leur lenteur, c'est le caractère très inégal des progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable qui est préoccupant. Conscient de son devoir constitutionnel de garantir le bien-être de tous ses citoyens, le Costa Rica demande que soient opérées les réformes et les transformations nécessaires pour s'attaquer aux causes profondes des inégalités et faciliter l'inclusion sociale, économique et politique.

93. Premièrement, la réforme du système financier international exige une action plus cohérente à tous les niveaux. Les coûts associés à l'accès au financement du développement doivent être réduits et répartis équitablement afin d'éviter de futures crises économiques mondiales. Il faut mettre en place des mécanismes pour remédier aux lacunes et aux asymétries qui existent à l'intérieur des pays et des régions et entre eux. Tout cela passe par une réévaluation des mécanismes d'allocation de l'aide publique au développement, de l'investissement et de la coopération, ainsi que par l'élaboration d'indicateurs globaux allant au-delà du produit intérieur brut. Il serait également essentiel d'examiner les problèmes propres aux pays à revenu intermédiaire, notamment en faisant l'état des lieux demandé.

94. Deuxièmement, les crises interconnectées des changements climatiques, de la perte de biodiversité et de la pollution sont les symptômes de modèles de développement en contradiction avec la science et le mouvement croissant ayant abouti à la reconnaissance

du droit intrinsèque et indéniable de l'être humain à un environnement sain et écologiquement équilibré. Avant la fin de 2023, le phénomène El Niño devrait provoquer des événements météorologiques tels que de graves sécheresses, tempêtes et inondations en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui entraveront la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables, détruiront les infrastructures et affaibliront la stabilité économique et communautaire. Une approche systémique et un investissement dans la résilience sont essentiels pour améliorer la prévention, la préparation et les capacités d'intervention rapide. Une telle approche sera également essentielle pour l'application d'accords récents, notamment le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, les engagements pris lors de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, notamment en ce qui concerne le fonds pour les pertes et les préjudices, et l'Accord se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale. En tant qu'hôtes de l'édition de 2025 de la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable, le Costa Rica et la France chercheront à rassembler diverses parties prenantes et à mobiliser les ressources et l'innovation pour promouvoir la santé, la gouvernance et l'utilisation durable des océans.

95. Troisièmement, il est essentiel de veiller à ce que les transformations systémiques s'accompagnent de transitions équitables, ce qui exige de mettre en place des services sociaux résilients. À cette fin, le Costa Rica dispose d'une stratégie nationale d'adaptation des objectifs de développement durable au contexte local et a renforcé ses systèmes de soins de santé et de protection sociale. Les délibérations de la Commission peuvent contribuer au règlement des problèmes mondiaux si elles sont menées de bonne foi et fondées sur le multilatéralisme et les partenariats.

96. **M^{me} Alsharbaty** (Bahreïn) dit que Bahreïn est l'un des premiers pays à avoir reconnu qu'il importait d'intégrer la durabilité dans le développement national, comme en témoigne son plan intitulé « Vision économique du Bahreïn à l'horizon 2030 », présenté en 2008, et qu'il tient compte des objectifs de développement durable dans tous ses plans nationaux depuis l'adoption du Programme 2030, en 2015. Les efforts de relèvement après la COVID-19 ont illustré l'esprit de l'« équipe de Bahreïn », qui a fourni des

services de santé complets et des examens à tous les citoyens et résidents, ainsi qu'un programme d'aide de 12 milliards de dollars – équivalent à un tiers du produit intérieur brut du Royaume – qui cible les personnes et les secteurs les plus gravement touchés.

97. Bahreïn s'est classé deuxième dans le monde arabe et trente-cinquième dans le monde selon l'indice de développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement. Il s'est classé trente-quatrième dans le monde selon l'Indice de performance logistique de la Banque mondiale et premier dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord selon l'indice de liberté économique de l'Institut Fraser. Il a fait part de son expérience en matière d'entrepreneuriat à 48 autres pays en coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel. Bahreïn vient de prendre la présidence de l'Organisation de coopération numérique et est membre de l'Union internationale des télécommunications. Il est un chef de file mondial dans le domaine de l'administration numérique.

98. Bahreïn soutient diverses initiatives de lutte contre les changements climatiques et s'est engagé à réduire considérablement ses émissions de carbone d'ici à 2035 et à parvenir à la neutralité carbone d'ici à 2060. Il prévoit également de quadrupler le nombre de mangroves d'ici à 2035. La délégation bahreïnienne souhaite plein succès aux Émirats arabes unis, qui accueillent la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra prochainement. Bahreïn continuera de travailler avec l'Organisation des Nations Unies dans le cadre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour la période 2021-2024 et a présenté son deuxième examen national volontaire au forum politique de haut niveau en juillet 2023.

99. **M^{me} González Carrillo** (Chili) souligne le rôle important que jouent les partenariats dans la mise en œuvre du Programme 2030. Dans la stratégie nationale de mise en œuvre adoptée récemment, le Gouvernement chilien a présenté une vision d'un pays durable et inclusif, qui promeut un développement équilibré, la paix et la justice, est centré sur les personnes et les droits humains et intègre de manière transversale les questions de genre. À mi-chemin de l'échéance de 2030, il est fondamental d'accélérer les efforts, en particulier pour les pays en développement, qui ont plus que jamais besoin d'un multilatéralisme redynamisé. À cet égard, la coopération Sud-Sud est un outil précieux, car elle est fondée sur l'échange d'expériences, la solidarité et le respect, et n'est soumise à aucune condition.

100. Il est impératif de surmonter les difficultés qui entravent l'accès des pays en développement aux nouvelles technologies et de combler la fracture numérique, en particulier la fracture numérique entre les genres. La communauté internationale devrait continuer de chercher à maximiser les synergies entre le Programme 2030 et d'autres initiatives pertinentes, telles que le Sommet mondial sur la société de l'information. Le Chili reste attaché aux principes qui sous-tendent le système commercial multilatéral et à un ordre international ouvert, fondé sur des règles et supervisé par l'Organisation des Nations Unies. Les politiques protectionnistes doivent être abandonnées. L'Organisation des Nations Unies est également un cadre essentiel pour le renforcement effectif de l'architecture financière internationale. La stabilité économique mondiale est nécessaire pour contrer les effets néfastes d'un lent rétablissement de la croissance et du commerce, ainsi que les risques systémiques croissants.

101. Il faut s'attaquer aux changements climatiques avec une plus grande urgence. La crise climatique touche particulièrement l'Amérique latine et les Caraïbes, bien que de nombreux pays du Sud ne soient responsables que d'une infime partie des émissions de gaz à effet de serre. Les États devraient continuer de s'orienter vers des économies circulaires en mettant l'accent sur l'utilisation efficace et durable des ressources, passer à des énergies propres de manière équitable et accélérer les progrès en matière de protection des océans. Le Chili a fait de la transformation de son bouquet énergétique une politique d'État et exécute des projets de renforcement des capacités et d'infrastructure dans des domaines critiques, tels que les industries de l'hydrogène vert et du lithium. Il jette ainsi les bases d'une économie verte fondée sur l'équité géographique, l'égalité des genres et le travail décent, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs urgents que la communauté internationale s'est fixés dans l'Accord de Paris.

102. Le Chili est conscient du rôle fondamental et de la légitimité incontestable de l'Assemblée générale, et de la Deuxième Commission en particulier, s'agissant de l'établissement de principes directeurs pour les questions macroéconomiques, sociales et environnementales. La solidarité est nécessaire pour parvenir à la meilleure compréhension possible durant la session en cours, et le Chili demande que les projets de résolution continuent d'être adoptés par consensus.

Déclarations faites au titre du droit de réponse

103. **M^{me} Babikyan** (Arménie) indique qu'elle a pris la parole pour répondre à la déclaration faite par le

représentant de l'Azerbaïdjan (voir [A/C.2/78/SR.4](#)), qui était elle-même une réponse à la déclaration faite par un membre de sa délégation la veille (voir [A/C.2/78/SR.3](#)). Le représentant de l'Azerbaïdjan a affirmé que l'examen des effets négatifs des conflits sur le développement durable dépassait en quelque sorte la compétence de la Deuxième Commission. Toutefois, dans le Programme 2030, l'Assemblée générale a explicitement déclaré ce qui suit : « Il ne saurait y avoir de développement durable sans paix et sans sécurité ; et inversement, sans développement durable, la paix et la sécurité sont en danger. » La réaction de la délégation azerbaïdjanaise est une nouvelle preuve que l'Azerbaïdjan viole ouvertement le droit international et le droit international humanitaire en justifiant l'emploi de la force contre le peuple du Haut-Karabakh et en normalisant la menace de l'emploi de la force dans les relations internationales. Les supposées mesures antiterroristes mentionnées dans la déclaration sont en fait une opération militaire à grande échelle bien planifiée et préméditée visant à forcer la population autochtone du Haut-Karabakh, les Arméniens, à quitter leur patrie. Sous prétexte de détruire des objets militaires, l'Azerbaïdjan bombarde des installations civiles, la ville de Stepanakert et d'autres villes et villages. En conséquence, plus de 100 000 personnes ont été déplacées du Haut-Karabakh vers l'Arménie. Malgré toutes les menaces et provocations auxquelles l'Azerbaïdjan recourt pour justifier l'emploi de la force, la vérité est que rien ne peut justifier le nettoyage ethnique.

104. La délégation azerbaïdjanaise a également tenté de nier que le corridor de Latchine avait été soumis à un blocus pendant 10 mois, ce qui a fait que 120 000 personnes sont mortes de faim. Le 22 février 2023, la Cour internationale de Justice a rendu une ordonnance en indication de mesures conservatoires, dans laquelle elle demande à l'Azerbaïdjan de prendre toutes les mesures dont il dispose afin d'assurer la circulation sans entraves des personnes, des véhicules et des marchandises le long du corridor de Latchine dans les deux sens. Le 6 juillet 2023, la Cour a réaffirmé à l'unanimité les mesures provisoires. Toutefois, l'Azerbaïdjan a défié cette ordonnance juridiquement contraignante, se rendant ainsi coupable d'outrage à la Cour. Malheureusement, la visite d'un groupe de représentants d'organismes des Nations Unies au Haut-Karabakh ne s'est matérialisée qu'après l'exode de la population. Pendant 10 mois, l'Azerbaïdjan a empêché la mission de se rendre sur place. Il est regrettable que l'Azerbaïdjan utilise des citations de manière sélective pour tenter de rendre l'équipe de pays des Nations Unies complice de sa politique de nettoyage ethnique.

105. **M^{me} Bayramli-Hamidova** (Azerbaïdjan) dit que dans le cadre de divers organes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, sa délégation a répondu de manière exhaustive à des allégations de ce type proférées par l'Arménie. Elle ne juge pas nécessaire de répéter les réponses de sa délégation, mais souhaite souligner que, depuis la signature de la déclaration trilatérale du 10 novembre 2020, l'Arménie a maintenu sur le territoire azerbaïdjanais des formations armées de plus de 10 000 personnes, équipées d'armes lourdes. Les forces armées illégalement présentes ont bénéficié du soutien militaire, technique, logistique et financier direct de l'Arménie, y compris de graves abus de la route de Latchine visant à alimenter le séparatisme en Azerbaïdjan dans le but de concrétiser la politique revancharde de l'Arménie. Depuis août 2022, quelque 3 000 mines terrestres fabriquées par l'Arménie ont été détectées en Azerbaïdjan et, depuis la signature de la déclaration trilatérale, 327 personnes ont été victimes de mines terrestres. Aucun État souverain ne tolérerait une présence militaire illégale ou des provocations militaires constantes sur son propre sol.

106. Les mesures antiterroristes prises par l'Azerbaïdjan visaient exclusivement à neutraliser des cibles militaires légitimes sur le territoire azerbaïdjanais. Elles sont donc pleinement conformes au droit souverain de l'Azerbaïdjan à la légitime défense, tel qu'il est consacré dans la Charte des Nations Unies, et l'Azerbaïdjan a agi dans le respect scrupuleux du droit international humanitaire. Aucun effort n'a été ménagé pour éviter que les civils et les infrastructures civiles ne subissent des dommages collatéraux. Par conséquent, les accusations selon lesquelles les forces armées azerbaïdjanaises auraient délibérément pris pour cibles les civils sont fausses et sans fondement. L'Azerbaïdjan a atteint ses objectifs et l'Arménie et le régime illégal qui lui est subordonné ont été contraints de se désarmer, de démanteler toutes les structures illégales et de se retirer de l'Azerbaïdjan. Depuis la fin des mesures antiterroristes, les efforts de désarmement, de démobilisation et de réintégration se poursuivent, et le représentant spécial du Gouvernement azerbaïdjanais a rencontré des représentants des résidents arméniens les 21 et 25 septembre 2023. Des mesures concrètes ont été prises pour fournir de la nourriture, des médicaments, des soins médicaux, du carburant, de l'électricité, du chauffage et d'autres services essentiels aux résidents, en coopération avec les soldats de maintien de la paix russes et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Les prochaines étapes ont été définies, notamment en vue d'appliquer des mesures de confiance. Les routes de Latchine et d'Aghdam sont pleinement utilisables pour la circulation des personnes et à des fins humanitaires.

107. Toute allégation de nettoyage ethnique de la part de l'Azerbaïdjan est également fautive et sans fondement. Le Gouvernement azerbaïdjanais prend les mesures de soutien humanitaire nécessaires et s'efforce de répondre aux besoins immédiats des résidents. Les personnes quittant actuellement la région ne subissent pas d'acte de violence ou d'intimidation et partent de leur plein gré. La plupart d'entre eux sont des citoyens arméniens. Il importe de noter que des centaines de résidents ont confirmé publiquement qu'ils n'avaient pas été forcés de partir et que les entités de l'État azerbaïdjanais ne s'étaient pas comportées de manière inappropriée à leur égard. Cela a été de nouveau confirmé par le contingent russe de maintien de la paix, par le CICR dans sa déclaration du 26 septembre 2023 et par la récente mission effectuée par l'ONU dans la région du Karabakh. Certains résidents ont choisi de quitter la région du Karabakh, sans doute en raison de la propagande que l'Arménie a menée contre l'Azerbaïdjan au niveau de l'État pendant des décennies, mais l'Azerbaïdjan a confirmé sans ambiguïté sa disposition à créer les conditions appropriées pour qu'ils restent et se réintègrent.

108. Le respect mutuel de la souveraineté et de l'intégrité territoriale est un impératif absolu et on ne peut atteindre l'objectif d'une région pacifique, sûre et durablement sur la voie du développement en bafouant le droit international, en se livrant à des actes de provocation, en répétant sans cesse des mensonges et en poursuivant une politique de haine et de revendications territoriales. En ce moment décisif, il incombe plus que jamais à la communauté internationale de condamner résolument tout effort tendant à déformer la situation réelle, à entretenir la haine et l'hostilité et à empêcher la région de parvenir à la paix tant attendue.

109. **M^{me} Babikyan** (Arménie) dit que les populations n'ont pas quitté leur patrie de leur plein gré ; elles y ont été contraintes. L'Azerbaïdjan porte l'entière responsabilité de ses crimes de guerre, crimes contre l'humanité et autres violations flagrantes du droit international humanitaire, qui ont entraîné des pertes en vies humaines et des destructions. Malgré tous les problèmes, l'Arménie continue de prendre part à des négociations visant à normaliser les relations et à instaurer une paix durable dans la région, et soutient les efforts déployés par les partenaires internationaux à cette fin.

110. **M^{me} Bayramli-Hamidova** (Azerbaïdjan) dit qu'il n'y a rien d'étonnant dans les observations infondées et non éthiques que vient de faire la représentante de l'Arménie. L'Azerbaïdjan est un pays multiethnique et multireligieux ; des dizaines de groupes ethniques, religieux et linguistiques y coexistaient, tous jouissant

des droits que leur garantit le droit international applicable. À plusieurs reprises, l'Azerbaïdjan a déclaré que les personnes d'ascendance arménienne résidant dans la région du Karabakh étaient les bienvenues dans ce modèle multiculturel. De nombreux résidents arméniens ont déjà exprimé leur désir de retourner vivre dans la région en tant que citoyens azerbaïdjanais. Le Gouvernement azerbaïdjanais s'en félicite et déploie des efforts systématiques pour faciliter leur retour volontaire.

111. L'Arménie a rejeté l'idée que les Arméniens et les Azerbaïdjanais puissent coexister pacifiquement, toujours dans le but de continuer de nier le droit inaliénable qu'ont des centaines de milliers de réfugiés azerbaïdjanais, expulsés de l'Arménie actuelle, de regagner pacifiquement leurs foyers. Elle considère la réintégration des réfugiés arméniens par l'Azerbaïdjan comme une menace, compte tenu de son propre refus de dialoguer avec les réfugiés azerbaïdjanais. L'Azerbaïdjan est fermement déterminé à promouvoir la consolidation de la paix après le conflit, la réconciliation, la réintégration, la coexistence pacifique et le développement dans la région, ainsi qu'à garantir la justice en investissant dans les capacités nationales de détection précoce, d'alerte précoce, de prévention et d'intervention face à toute menace pesant sur la sécurité et le bien-être de son peuple ou sur sa souveraineté ou son intégrité territoriale.

La séance est levée à 18 h 5.